



Direction Générale des Services

DÉCISION DU MAIRE

N° 15 / 2016

Portant fixation des tarifs de spectacles

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les dispositions de l'article L.2122-22.2°,

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 10 avril 2014 fixant les tarifs des spectacles organisés sur le territoire de la Commune de SAINT-JOSEPH,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs du concert de Linda Briceno, trompettiste (et 4 musiciens réunionnais), dans le cadre de la 9ème Nuit des Virtuoses.

DECIDE

Article 1^{er}. - Les tarifs du concert de Linda Briceno, trompettiste (et 4 musiciens réunionnais) prévu le jeudi 7 avril 2016 à 20h00 à l'Auditorium Harry Payet de Saint-Joseph, sont fixés comme suit :

-Tarif plein : 15 €

-Tarif réduit : 10 €

Article 2. - Monsieur Saïd NOOAGAT, régisseur titulaire et Monsieur Sully HOAREAU régisseur suppléant, appliqueront chacun en ce qui le concerne les dispositions de l'instruction interministérielle n°98-037 du 20 février 1998.

Fait à Saint-Joseph, le 24 MARS 2016
Le Député-Maire,
L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY

DE 2016 - 15
Tel le 22/03/16